



Le 3 mars 2022

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 MARS 2022

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 14 mars 2022 à 20 heures 00 à la cafeteria du Hall Omnisports de FROIDCHAPELLE.**

ORDRE DU JOUR :

1. 1.844 : Plan de Cohésion sociale (PCS) - rapports d'activités et financier 2021 - approbation.
2. 1.844: PCS - article 20 : activités de rencontre pour personnes isolées - Foyer culturel - convention de partenariat.
3. 1.777.81 : - Programme Communal de Développement Rural – Approbation du rapport annuel 2021 sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement rural
4. 1.777.81 : - Troisième ODR - PCDR et demande de première convention - approbation
5. 1.778.5 : - Plan HP - Reprises de voiries - Service d'assistance et de conseils juridiques - Convention tripartite - Décision de principe
6. 2.073.511.3 : - Patrimoine communal - Aliénation – terrain rue des Carrières à Boussu-lez-Walcourt - décision de principe.
7. 2.073.513.2 : - Patrimoine communal - terrain agricole - rue de la Tourpène - location par soumissions - décision.
8. 2.073.513.2 : - Patrimoine communal - terrain agricole - rue de la Tourpène - Convention d'occupation précaire.
9. 2.075.1 : - Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires au cours de l'exercice 2021 – Approbation
10. 2.075.1 : - Rapport relatif aux remboursements de frais consentis par les mandataires - Année 2022 (exercice 2021) - Approbation.
11. 2.077 : - Décisions des autorités supérieures/de tutelle - communication.
12. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

HUIS CLOS

13. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.
14. 2.087.3 – Personnel communal – ouvrier qualifié statutaire. Admission à la pension de retraite.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,


Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,


Alain VANDROMME.